

Si vous partez étudier ou faire un stage en Europe dans le cadre du programme européen ERASMUS + vous pouvez bénéficier d'une bourse Erasmus. Cette bourse vous permet de financer une partie de votre voyage et de votre séjour.

Types de bourses ERASMUS

Erasmus études

- Réservée aux étudiants du programme Erasmus
- Durée de l'allocation : de 3 à 12 mois
- Montant de l'allocation Erasmus : de 250 € à 300 €/mois

Erasmus stages

- Réservée aux étudiants effectuant un stage en Europe
- Durée de l'allocation : de 2 à 12 mois
- Montant de l'allocation : de 400 € à 450 €/mois

Critères d'éligibilité

Une bourse Erasmus peut vous être attribuée si vous effectuez une partie de vos études :

- dans un pays étranger européen
- après d'un établissement de l'enseignement supérieur
- dans le cadre d'un échange inter-établissements

Toutes les universités françaises ainsi que la majorité des autres établissements d'enseignement supérieur participent au programme Erasmus. Chaque établissement définit ses procédures et son calendrier.

Cumul des aides

L'allocation Erasmus peut-être cumulable à :

- la bourse sur critères sociaux
- l'aide à la mobilité internationale pour les étudiants boursiers sur critères sociaux
- l'aide à la mobilité internationale de la région IDF
- des bourses spécifiques aux communes, départements ou régions

Comment faire la demande et à qui ?

Si vous êtes intéressé pour une mobilité, adressez-vous au service des relations internationales (SRI) de l'université pour déposer un dossier.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le SRI de l'université Paris 13, amiep13@univ-paris13.fr